

# **AVENANT N° 1**

# Objet: Convention mise à disposition locaux

Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail Rhône Alpes (Carsat RA) Siret : 775 648 231 000 14

69436 LYON Cedex 03

## **PARTIES AU MARCHE**

## Entre les soussignés :

Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail – Rhône Alpes 35, rue Maurice Flandin 694360 LYON Cedex 03

représentée par son Directeur Général, Monsieur Yves CORVAISIER

et,

la Ville de Montbrison Place de l'Hôtel de Ville 42600 Montbrison

Représentée par le Maire, Monsieur Christophe BAZILE en vertu de la délibération du 8 juin 2020 ;



69436 Lyon cedex 03 Tél.: 3960 (Service 0,06 €/min + prix appel) ou depuis l'étranger, d'une box ou d'un mobile: 09 71 10 39 60

#### ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Mise à disposition d'un espace « bureau d'accueil » par la Mairie de Montbrison dans ses locaux de la Maison des permanences située au 12 rue de la Préfecture à Montbrison, au profit de la CARSAT Rhône-Alpes en vue d'assurer l'exercice de ses missions au sein d'une permanence retraite.

Modification du rythme des permanences retraite :

Jeudi des semaines paires, de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures.

# ARTICLE 2 – CONSEQUENCES FINANCIERES

Aucune.

La mise à disposition des locaux est consentie à titre gracieux.

## **ARTICLE 3 - DATE D'EFFET**

Le présent avenant produira ses pleins effets à compter du 1er janvier 2024.

## **ARTICLE 4 – DISPOSITIONS DIVERSES**

Toutes les clauses du marché initial auxquelles cet avenant ne s'oppose pas restent inchangées et s'appliquent de plein droit.

Date: 07/12/2023.

LE MAIRE de MONTBRISON

Frendent de Louis Forez agglameration.

C. BAZILE

Date:

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CARSAT RHONE-ALPES

Y. CORVAISIER